

<http://www.ujfp.org/spip.php?article1433>



Solidarité avec Stéphane Hessel, Alima Boumediene-Thiery et toutes les victimes de la répression



- BDS - Les actions BDS -
Date de mise en ligne : lundi 11 octobre 2010

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

liste des premiers signataires en PJ

Bordeaux, Mulhouse, Perpignan, Pontoise... : en ce mois d'octobre, des hommes et des femmes sont poursuivis pour « provocation publique à la discrimination » - y compris une sénatrice de la République, Alima Boumediene-Thiery. Ailleurs, d'autres sont convoqués par les préfetures et menacés de procès du même type. Un ancien commissaire de police prétend même poursuivre... Stéphane Hessel, grand résistant, co-rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ambassadeur de France ! Tous risqueraient jusqu'à 45 000 euros d'amende et trois ans de prison suivant la qualification des poursuites ...

Quel crime ont donc commis ces citoyens, connus et inconnus, pour mériter une accusation aussi infamante et encourir des peines aussi lourdes ? S'être dressés contre l'occupation et la colonisation de la Palestine par Israël, et notamment contre les « crimes de guerre » voire « contre l'Humanité » que le rapport Goldstone accuse son armée - et, dans une proportion nettement moindre, des groupes armés palestiniens - d'avoir perpétrés pendant la guerre de 2008-2009 contre la bande de Gaza. S'être révoltés contre l'impunité dont jouit un État qui viole pourtant ouvertement le droit international et les résolutions des Nations unies. Et avoir décidé de prendre leurs responsabilités en appelant eux-mêmes au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre cette politique condamnée par la grande majorité des opinions française, européenne et mondiale.

Pour présenter, contre toute évidence, cette action citoyenne comme raciste, il aura fallu que la ministre de la Justice s'abaisse à inventer, en février 2010, un « boycott des produits casher » qu'aucun dirigeant, aucun groupe, aucun militant du mouvement de solidarité pour une paix juste et durable au Proche-Orient n'a jamais prôné. Puis qu'elle exige des Parquets qu'ils poursuivent les militant-e-s pour « provocation publique à la discrimination ». Et celle qui diffame et menace ainsi des innocents appartient à un gouvernement qui, toute honte bue, non seulement stigmatise une communauté entière en raison de son origine ethnique, mais expulse illégalement de la « patrie des Droits de l'homme », sur cette base, des milliers de ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne.

C'est pourquoi nous disons à Michèle Alliot-Marie : « Pas ça et pas vous ! ». Certains d'entre nous appellent au boycott de tous les produits israéliens ; d'autres « ciblent » les seuls produits des colonies israéliennes ; d'autres encore choisissent des formes d'action différentes. Mais nous sommes tous unis pour refuser catégoriquement que les militant-e-s de la campagne internationale Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) soient accusés et jugés pour « provocation publique à la discrimination » alors qu'au contraire ils combattent contre toute forme de discrimination, pour le droit de tous les peuples à l'autodétermination, pour l'application à tous les États du droit international et des sanctions prévues lorsqu'ils le bafouent.

Tous ensemble, nous exigeons, à la fois au nom du droit international et des libertés : le retrait immédiat des directives envoyées par la ministre de la Justice et son administration aux Parquets et la relaxe immédiate de ces innocents. Honneur à celles et ceux qui font leur combat pour la justice et la paix que les autorités françaises ont trahi.

Paris, le 10 octobre 2010.